

<https://divergences.be/spip.php?article3965>



Extinction Rebellion : cinq ans après son lancement en France, un constat d'échec ?

- Aujourd'hui - 2025 - Février 2025 -

Date de mise en ligne : vendredi 31 janvier 2025

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Origine [The conversation](#)

Doctorant en sciences sociales, Université Paris 8 – Vincennes Saint-Denis

Le groupe activiste écologiste Extinction Rebellion (XR) avait quatre grandes revendications : une communication honnête sur l'écologie, la neutralité carbone en 2025, l'arrêt de la destruction des écosystèmes et l'émergence d'une assemblée citoyenne. Il n'est pas parvenu à les imposer dans l'agenda politique français. XR s'est-il transformé en une coquille vide ?

Entre 2019 et 2022, je me suis engagé en tant que militant-chercheur dans le groupe écologiste catastrophiste importé en France du Royaume-Uni. Depuis son lancement, les quatre objectifs qu'il se fixait n'ont pas été atteints.

La crise écologique s'aggrave dans de nombreuses régions du monde, dont le territoire national, comme l'ont encore montré les récentes inondations du mois d'octobre 2024 dans plusieurs départements. Malgré cela, le budget que proposait le gouvernement de Michel Barnier – avant d'être censuré – entendait rogner sur le budget dédié à la transition écologique en réduisant de 1,9 milliard d'euros les aides à la rénovation thermique (MaPrimeRénov) et du Fonds vert.

Si nous y avons pour l'instant échappé, cet énième recul en matière de politique écologique peut être lu comme un échec des actions menées par des groupes écologistes depuis plusieurs années.

En particulier Extinction Rébellion (XR) qui, cinq ans après son lancement en France, n'est pas parvenu à faire reconnaître ou appliquer ses revendications ni par le gouvernement ni par les médias et les entreprises.

Mon travail de recherche mené aux côtés des militants et militantes entre 2019 et 2022 entend apporter des réponses à leurs espoirs déçus.

XR porte quatre grandes revendications en France, importées depuis l'Angleterre où le groupe écologiste a vu le jour en 2018 :

- une communication honnête sur l'écologie et le changement climatique,
- la neutralité carbone en 2025,
- l'arrêt immédiat de la destruction des écosystèmes océaniques et terrestres,
- et la création d'une assemblée citoyenne chargée de décider des mesures pour atteindre ces objectifs et garantir d'une transition juste et équitable.

Toutes semblent désormais vouées à l'échec.

Une écologie visible mais criminalisée

XR entendait faire reconnaître institutionnellement la gravité et l'urgence des crises écologiques actuelles. Pour ce faire, le groupe écologiste a recruté dans ses rangs nombre de professions culturelles et intellectuelles :

Un militant surnommé Reauthoto, avec lequel j'ai échangé dans le cadre de mon travail de recherche, le constate lui-même :

« On vient un peu tous du même milieu social, clairement. On a tous fait BAC+3 ou BAC+5. On est des architectes, ingénieurs, ou on a fait des écoles d'art, de biologie, de médecine. Voilà, on a fait quand même de hautes études. Il y a très peu de BEP. »

Pourtant, leur stratégie militante de sensibilisation scientifique et de communication médiatique n'a pas porté ses fruits, du moins pas au niveau espéré.

En cause, notamment, la croyance selon laquelle les arguments de la science suffiraient à faire entendre raison aux décideurs politiques et économiques.

À défaut de déclarer « l'état d'urgence climatique » attendu, le gouvernement et les médias dominants ont, au contraire, surtout criminalisé les actions de XR. L'ex-ministre de l'intérieur Gérald Darmanin qualifiait par exemple, en 2022, les manifestations contre la construction de mégabassines à Sainte-Soline comme « écoterroristes ».

Plus récemment, celui-ci confirmait, dans l'émission *Télématin* du lundi 29 juillet 2024, pendant les premières épreuves des Jeux olympiques de Paris, l'interpellation d'une « cinquantaine [...] de personnes qui, avec d'autres, environ 150, voulaient faire des actions de sabotage ou de contestation radicale. » Parmi celles-ci, selon le Parisien, 44 militants et militantes de XR.

Autant dire que l'État communique bien sur le contexte écologique, mais pas au sens où l'entendait XR.

2025 : adieu neutralité carbone ?

En ce qui concerne la deuxième revendication (la neutralité carbone en 2025), les émissions de gaz à effet de serre (GES) auraient bel et bien baissé depuis la création de XR. Selon le gouvernement, cette réduction en France est estimée à 5,3 % au premier trimestre 2024 par rapport à la même période en 2023.

Une bonne nouvelle en demi-teinte : plus de la moitié des émissions de GES du pays restent délocalisées ou externalisées, c'est-à-dire émises à l'extérieur de la France, dans des pays où la législation sur l'environnement est moins contraignante.

Dans la version grand public du rapport annuel du Haut conseil pour le climat (HCC) publié en septembre 2023, on peut d'ailleurs lire :

« L'empreinte carbone de la France, qui inclut les émissions générées dans d'autres pays pour produire les biens qui sont importés et consommés en France, est 1,5 fois plus élevée que les émissions produites sur le territoire français. »

Cette empreinte concerne avant tout les secteurs des transports, de l'agriculture (l'élevage) ou de l'industrie de la construction et du bâtiment.

C'est précisément ce que ces militants et militantes ont pu dénoncer à maintes reprises à travers leurs actions. L'une de leurs campagnes, intitulée « Fin de chantiers », a visé, à partir de 2020, l'entreprise française de matériaux de

construction Lafarge-Holcim.

Or, dans sa stratégie nationale bas carbone (SNBC), introduite en 2015 par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), le gouvernement a repoussé les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Alors que nous arrivons à début 2025, cette seconde revendication semble rester lettre morte.

Toujours plus de projets écocidaire

La troisième revendication exigeait l'arrêt immédiat de la destruction des écosystèmes océaniques et terrestres. Une carte interactive des luttes contre les grands projets inutiles et imposés (GPII), initiée en 2020 par le média Reporterre, recense les nouvelles luttes locales et indique que là non plus, XR n'est pas parvenue à ses fins.

Ses militants et militantes participent d'ailleurs à certaines d'entre elles. Divers groupes locaux prennent part à une intercoordination nommée « L'eau rage gronde » qui réunit plusieurs collectifs autour de la défense de l'eau. On l'a retrouvée dans les manifestations contre les mégabassines.

De même, le groupe local XR Toulouse s'est récemment mobilisé contre les travaux de construction de l'autoroute A69 entre Toulouse et Castres, en vain pour l'instant.

Ces activités contestataires se montrent insuffisantes pour mettre un terme à la destruction globale tant décriée. Aucune de leurs principales campagnes n'est parvenue à déclencher des changements institutionnels, politiques ou économiques profonds allant en ce sens durant les cinq dernières années.

Malgré cela, XR poursuit – en vain ? – cette troisième revendication :

L'échec de la seule tentative d'assemblée citoyenne

Enfin, la dernière revendication, visant à faire advenir une assemblée citoyenne, s'avère tout aussi révolue depuis l'expérience malheureuse de la Convention citoyenne pour le climat (CCC).

C'est ce qu'exprime avec regret une militante surnommée Ikunat :

« Là, pour moi ce qu'il s'est passé avec la Convention citoyenne pour le climat, c'était un exemple assez fracassant de pourquoi ça ne marche pas [...] On voit qu'on est face à un gouvernement, et dedans, à un pouvoir législatif, qui a écarté d'office les mesures les plus fortes. On sait qu'elles étaient indispensables pour essayer de franchir un pas, en tout cas en termes de mentalité et de régulation des entreprises en la matière. »

Pour rappel, la CCC a consisté en une assemblée de 150 citoyens et citoyennes volontaires tirés au sort parmi la population française. Elle a été constituée en octobre 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur demande du premier ministre de l'époque Édouard Philippe. Ce dispositif a débouché sur la formulation de 149 propositions dans un rapport final publié en juin 2021.

Malgré l'engagement du président de la République de toutes les retenir à l'exception de trois d'entre elles, les

principales mesures phares ont fini par être écartées. Le gouvernement n'a finalement repris « sans filtre » que 10 de ces propositions dans sa « loi climat et résilience ».

Écologie radicale

Désormais, les militants et militantes de XR encore en activité tentent de faire subsister ce qu'il convient bien d'appeler désormais une coquille vide.

Celle-ci leur fournit néanmoins un lien affectif intense en leur servant de « communauté émotionnelle » – selon l'expression du sociologue Max Weber – autour d'un imaginaire commun catastrophiste.

Depuis, le groupe écologiste des *Soulèvements de la Terre*, créé en janvier 2021 par des militants et des militantes tirant des leçons organisationnelles et stratégiques de leurs expériences d'insuccès (notamment avec XR), ne cesse d'attirer les « rebelles déçus » lors de ses actes de mobilisation.

De cette synthèse flambant neuve advient un passage à une écologie radicale qui renoue avec la signification originelle de cette contestation, telle qu'elle fut initiée dans les années 1960-70.